

MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES SEPTEMBRE 2013

Chers parents,

Au cours du Conseil d'école qui s'est tenu le mardi 2 avril 2013 et qui réunissait des représentants de la municipalité, des parents d'élèves et des enseignants, il a été présenté le dispositif accompagnant la réforme des rythmes scolaires dans notre commune à la rentrée 2013.

Conscientes des impacts de cette réforme sur notre quotidien, l'équipe enseignante et la commission vie scolaire de la mairie travaillent depuis plusieurs mois pour que la mise en place de cette réforme soit l'occasion de proposer aux enfants des activités d'éveil, culturelles et sportives accessibles à tous.

Les grandes lignes du décret de la réforme:

Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe de nouveaux principes: l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin; une journée de classe de 5h30 au plus et une demi-journée de 3h30 au plus; une pause méridienne de 1h30 au moins.

Des activités pédagogiques complémentaires (APC ancienne aide personnalisée) aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints d'élèves afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Activités périscolaires

Des activités périscolaires pourront être mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, elles visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. Ces activités n'ont pas de caractère obligatoire pour l'enfant.

Ecole LE PÉLICAN: Un nouvel emploi du temps pour la rentrée 2013

	7h 00	8h 30	11h 30	13h 15	15h 30	16h 30	18h 30
Lundi	Garderie	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités périscolaires	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	APC Garderie	Garderie	
Mercredi	Garderie	Enseignement					
Judi	Garderie	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités périscolaires	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités type centre de loisirs	Garderie	
	← Payant →		← Payant →		← Gratuit →		← Payant →

Les journées d'enseignement ont été réduites de 45 minutes, les 3 heures ainsi dégagées sont reportées le mercredi matin.

Organisation du temps périscolaire

Garderie le matin et le soir:

Le système de garderie est maintenu et étendu au mercredi matin sur les mêmes bases horaires que les années précédentes et selon le même principe tarifaire.

Activités périscolaires:

La municipalité fait le choix d'accompagner la réforme des rythmes scolaires en mettant en place en concertation avec les professeurs d'école et les associations locales, un programme d'activités tourné vers l'éveil artistique culturel et corporel. Ces activités seront proposées le lundi, le jeudi et le vendredi de 15h30 à 16h30. Elles seront gratuites, seule une cotisation annuelle d'une dizaine d'euros par enfant sera demandée au titre de l'assurance.

Le mardi sera réservé à aux APC (activités pédagogiques complémentaires, anciennement aide personnalisée). Pour les enfants non concernés par les APC, la garderie commencera dès 15h30 et sera gratuite.

Les activités périscolaires

Les activités périscolaires du lundi et du jeudi s'articuleront autour de 2 grands axes, l'éveil artistique et l'éveil corporel. Ces activités seront prises en charge soit par les enseignants soit par des intervenants extérieurs qualifiés.

	Lundi 15h30 à 16h30	Mardi 15h30 à 16h30	Jeudi 15h30 à 16h30	Vendredi 15h30 à 16h30.
Maternelles	Activités d'éveil	APC Garderie	Activités d'éveil	Activités collectives de centre de loisirs pour tous, avec animateurs BAFA et parents d'élèves bénévoles
CP-CE1	Initiation activités sportives	APC Garderie	Activités culturelles	
CE2-CM1-CM2	Activités culturelles	APC Garderie	Initiation activités sportives	

Bien que les activités périscolaires n'aient pas un caractère obligatoire, il sera demandé aux enfants qui participeront à une activité un engagement et une assiduité tout au long de l'année pour le respect des intervenants. Un règlement sera élaboré en ce sens.

Foire Aux Questions

Pourquoi mettre en place la réforme en 2013 et ne pas attendre 2014?

Elus et enseignants ont considéré qu'il était dans l'intérêt des enfants de mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine dès cette année, tout en proposant la découverte de nouvelles activités.

Pourquoi ne pas avoir consulté les parents sur le samedi matin?

Le choix du mercredi matin est imposé par l'inspection académique dans le cadre d'une harmonisation avec le collège de Criquetôt.

Est-ce que mon enfant pourra manger à la cantine le mercredi ?

Les hypothèses d'une restauration scolaire et d'une garderie le mercredi sont à l'étude. La municipalité n'est pas actuellement en mesure d'y apporter une réponse définitive.

Est-ce que mon enfant sera obligé de participer aux activités périscolaires?

Non les activités ne sont pas obligatoires. Les enfants pourront quitter l'école à 15h30.

Qui encadrera les enfants durant ces activités? Seront-ils qualifiés?

Les activités seront encadrées soit par les enseignants, soit par des animateurs issus du tissu associatif local. Chaque intervenant sera en charge d'un groupe d'une quinzaine d'enfants.

*Quels types d'activités
seront proposés?*

La liste n'est pas définitivement arrêtée, mais l'éveil artistique sera présent avec des activités comme le théâtre, la vidéo, les arts plastique, musique... Le sport aura également sa place avec l'utilisation du gymnase. Un travail est actuellement en cours avec les associations sportives locales pour les intégrer au dispositif. Enfin, la nouvelle bibliothèque trouvera pleinement sa place au sein de ces activités.

*Est-ce
qu'il y aura une réunion
d'information sur ce sujet?*

Oui, une réunion d'information sur la mise en place des rythmes scolaires se tiendra fin mai début juin. La date n'est pas arrêtée à ce jour, vous serez informés via les cahiers de liaison des enfants.

Le processus de mise en place de la réforme sera encore long, d'autres questions verront le jour au fur et à mesure de l'avancement de notre réflexion. Vous pouvez vous associer à cette réflexion en posant vos questions ou en soumettant vos idées par l'intermédiaire, des représentants des parents d'élèves, des enseignants ou directement à la mairie.

Une réunion de travail réunissant mairie, école, et représentants élus des parents d'élèves se tiendra la semaine de la rentrée.

Mail mairie:

mairie@st-jouin-bruneval.fr

02.35.20.74.43